

CONSEIL MUNICIPAL

VENDREDI 10 NOVEMBRE 2017

ORDRE DU JOUR :

- Adoption du compte rendu du dernier conseil municipal
- Désignation d'un secrétaire de séance
- Délibération : fonds de concours de la communauté de communes
- Délibération : acquisition de terrain pour implantation d'un pylône de téléphonie mobile
- Délibération : financement des sorties scolaires
- Délibération : financement scolarisation d'un élève à l'extérieur de la commune
- Délibération : autorisation de location d'un logement communal
- Délibération : prise de compétence voirie par la CDC
- Délibération : modification des statuts du SEBA
- Délibération : autorisation de rétrocession au chemin du Serre
- Délibération : rémunération de l'agent recenseur
- Proposition circuit randonnée pour schéma supra-communautaire
- Budget : décision modificative n°2
- Bulletin municipal
- Cérémonie du 11 novembre
- Questions diverses

PRESENTS :

CHAZALON Florence, DALZON Michel, DUJANCOURT Chantal, LEMMENS Guy, MAHEY Alain, MENU Michèle, REYNAUD Angélique, ROCHER Michel, ROMESTANT Richard.

ABSENTS :

DHAINE Martine, FAUGIER Christian.

- Adoption du compte rendu du dernier conseil municipal : accord à l'unanimité.
- Désignation d'un secrétaire de séance : Chantal DUJANCOURT.
- A la demande du maire, le conseil municipal accepte de supprimer deux questions de l'ordre du jour : autorisation de location d'un logement communal et budget : décision modificative n°2.

1/ Délibération : fonds de concours de la communauté de communes

La CDC a décidé d'attribuer à ses communes membres un fonds de concours. Une enveloppe annuelle de 76 500 € pour aider les communes ayant un projet d'équipement. Le conseil municipal donne son accord pour autoriser le maire à présenter les dossiers nécessaires à l'attribution d'un fonds de concours à la commune de Chandolas.

2/ Délibération : acquisition de terrain pour implantation d'un pylône de téléphonie mobile

Suite aux recherches de terrain du SDEA, Monsieur Edouard Dalamel de Bournet a informé le président du SDEA de son accord de principe pour la vente d'un tènement de 150m² de sa parcelle E100 située sur la commune de Gropierres pour un montant de 500 €. Le Conseil Municipal donne un avis favorable et autorise le maire à procéder aux démarches nécessaires pour l'acquisition de ce terrain.

3/ Délibération : financement des sorties scolaires

Suite au rattachement du budget du sou de l'école au budget municipal, les autorisations de dépenses pour sorties scolaires relèvent du conseil municipal dans le cadre du budget. Pour 2017-2018, le conseil décide de financer les prochaines sorties à Lussas et Beaulieu et retient le moins disant pour un montant de 550 €.

4/ Délibération : financement scolarisation d'un élève à l'extérieur de la commune

Un enfant de la commune est scolarisé en classe ULIS TED à La Chapelle sous Aubenas. Une convention doit être signée entre les deux communes. Une somme de 934,37 € correspondant aux frais de scolarisation doit être versée. Le conseil municipal à l'unanimité, autorise le maire à signer la convention.

5/ Délibération : prise de compétence voirie par la CDC

Le conseil municipal accepte à l'unanimité la modification des statuts de la CDC concernant la prise de compétence voirie.

6/ Délibération : modification des statuts du SEBA

Accord du conseil municipal pour la modification des statuts, suite à la demande d'adhésion de la commune de BERRIAS-CASTELJAU.

7/ Délibération : autorisation de rétrocession du chemin du Serre

Accord du conseil municipal pour acquérir à l'euro symbolique la parcelle E 1056 qui fait partie du chemin du Serre et autoriser le maire à signer l'acte notarié à intervenir.

8/ Délibération : rémunération de l'agent recenseur

Proposition d'une indemnisation basée sur l'INSEE pour l'agent recenseur prévu en Janvier/Février 2018. Accord du Conseil municipal à l'unanimité.

9/ Proposition circuit randonnée pour schéma supra-communautaire

La compétence randonnée a été transférée à la CDC. Pour la CDC Beaume Drobie, c'est 600 kms d'entretien de sentiers de randonnée sur l'ensemble du territoire. La commune de Chandolas propose d'inscrire dans cette compétence le Chemin des dolmens et le sentier Gurlhie.

10/ Bulletin municipal

Il sera distribué au cours de la 3^{ème} semaine de novembre.

11/ Cérémonie du 11 novembre

Rendez-vous est donné devant la mairie à 11H15.

12/ Questions diverses

- Autorisation au maire pour l'encaissement de 3 chèques de remboursement de Groupama :
 - . 1^{er} remboursement honoraire avocat : 900 €,
 - . 2^e remboursement honoraire avocat : 900 €,
 - . 3^{ème} : préjudice matériel 279 €.Accord du Conseil municipal.

- Participation au FUL (fonds unique logement), soit 0,40 €/ habitant x 500 = 200 €. Pour rappel, le Département a versé 689 000 € pour 2016 et la CDC 48 677 €. Accord du Conseil Municipal.

- Proposition de la réunion des affaires sociales (colis et repas des aînés) avec les mêmes représentant(e)s que celles et ceux du CCAS. La date est fixée au 4 Décembre prochain, 18h30 en mairie.